

PQ 2026

ASSISTANT-E-S EN PHARMACIE CFC

Chères apprenties, Chers apprentis,

Votre troisième année d'apprentissage... Vous ne serez jamais autant envahies d'informations ou rumeurs diverses que durant cette année ! Cet agenda vous permettra d'obtenir toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin au sujet de la procédure de qualification (PQ). Si malgré tout vous deviez encore avoir des questions, nous vous prions de prendre contact avec votre maître de classe sans tarder. Si nécessaire, celui-ci vous dirigera vers la direction des examens.

Agenda

Octobre 2025

Veuillez signer **le formulaire d'inscription après avoir contrôlé vos données personnelles.**

Mars 2026

Vous recevrez votre **convocation** personnelle à l'examen. Vous serez informée sur le déroulement des examens : dates, experts etc.

Semaines 23/24

Examens finals.

30 juin 2026

Proclamation des résultats. Une liste des candidats qui ont réussi les examens sera affichée à l'accueil de la BFB au parterre et visible (stores montés) depuis l'extérieur sur la Place Robert Walser **à midi tapant**. Parallèlement, la Direction des examens publiera cette liste sur la page d'accueil de la BFB (www.bfb-bielbienne.ch) également dès midi.

Les candidat-e-s qui auront échoué recevront ce jour-là une lettre (copie à l'entreprise de formation) qui les informera du résultat. De plus nous avertissons entre 8h00 et 10h00 les candidat-e-s ayant échoué par téléphone.

1er juillet 2026

Remise des diplômes, Palais des Congrès, Bienne.

II Branches d'examen

Procédure de qualification pour assistants en pharmacie – Formulaire de notes

Domaines de qualification	Notes d'expérience et examens							Procédure de qualification		Bulletin de notes
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre	Moyennes des notes d'expérience	Notes de position; notes dans les domaines de qualification	Pondération	
● Note / X examen										
1. Travail pratique (TPP)										
1.1 Conseil et service à la clientèle (DCO a)						x		●	30 %	40 % (compte double) Note éliminatoire
1.2 Remise des médicaments et des articles d'hygiène et de soins sur prescription médicale (DCO b), organisation et réalisation des tâches administratives (CO e1 – e2)						x		●	20 %	
1.3 Réalisation des examens et des actes médicaux (DCO c)						x		●	20 %	
1.4 Entretien professionnel (DCO a – e)						x		●	30 %	
2. Connaissances professionnelles examen écrit										
2.1 Conseil et service à la clientèle (DCO a), remise des médicaments et des articles d'hygiène et de soins sur prescription médicale (DCO b), réalisation des examens et des actes médicaux (DCO c)						x		●	80 %	20 % Note éliminatoire
2.2 Gestion des médicaments et des autres produits (DCO d), organisation et réalisation des tâches administratives (DCO e)						x		●	20 %	
3. Culture générale (nouveau règlement à partir du 01.01.2026)										
3.1 Note d'école	●	●	●	●	●		:5 →	●	33.3%	20 %
3.2 Travail personnel d'approfondissement						●	→	●	33.3%	
3.3 Examen final						x	→	●	33.3%	
4. Note d'expérience										
4.1 Enseignement des connaissances professionnelles	●	●	●	●	●	●	:6 →	●	70 %	20 %
4.2 Cours interentreprises		●	●		●		:3 →	●	30 %	
Somme de toutes les notes										●
Note finale	Somme de toutes les notes: 5 →									●

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistant-e en pharmacie CFC**Art. 19** Conditions de réussite, calcul et pondération des notes

¹ La procédure de qualification avec examen final est réussie si les conditions suivantes sont réunies:

- a. la note du domaine de qualification «travail pratique» est supérieure ou égale à 4;
- b. la note du domaine de qualification «connaissances professionnelles» est supérieure ou égale à 4;
- c. la note globale est supérieure ou égale à 4.

² La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final et de la note d'expérience pondérée; la pondération suivante s'applique:

- a. travail pratique: 40 %;
- b. connaissances professionnelles: 20 %;
- c. culture générale: 20 %;
- d. note d'expérience: 20 %.

³ La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes ci-après pondérées de la manière suivante:

- a. enseignement des connaissances professionnelles: 70 %;
- b. cours interentreprises: 30 %.

⁴ La note de l'enseignement des connaissances professionnelles correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des 6 notes semestrielles.

⁵ La note des cours interentreprises correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des 3 notes des contrôles de compétence.

III Directives importantes**Allègement d'examen**

Les demandes d'allègement d'examen (demande de mesures de compensation des désavantages) doivent être mentionnées sur le formulaire d'inscription et déposées définitivement avant fin novembre de l'année en cours de passage des examens finaux.

Les demandes déposées après cette date ne seront pas prises en considération.

Pierre Schluep, responsable des examens